



AVIS DE CONCOURS SUR ÉPREUVES D'AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL

DATE DES ÉPREUVES ÉCRITES : LE JEUDI 28 JANVIER 2027

Au titre de l'année 2027, les Centres de Gestion de la Région Normandie organiseront conjointement, le concours d'accès au grade **d'Agent de Maîtrise Territorial**.
Les épreuves se dérouleront sur le département du Centre de Gestion organisateur de la spécialité.

Concours interne : ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, en activité à la date de clôture des inscriptions c'est-à-dire le 15 octobre 2026, justifiant **au 1^{er} janvier 2027** de trois années au moins de services publics effectifs dans un emploi technique de catégorie C **ou** dans un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles.

Concours externe : ouvert aux candidats titulaires de **deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle homologués au moins au niveau 3** (CAP, BEP) ou d'une qualification reconnue comme équivalente (en application du code général de la fonction publique chapitre II, article 3, relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique).

En vertu du décret n° 81-317 du 7 avril 1981 modifié, les pères et mères de famille élevant ou ayant élevé effectivement au moins trois enfants peuvent faire acte de candidature à ce concours ainsi que les sportifs de haut niveau en vertu Code du Sport, Titre II, Chapitre I, article L. 221-3 sans remplir les conditions de diplômes.

SPÉCIALITÉS OUVERTES	CDG ORGANISATEURS	INTERNE	EXTERNE
Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers	CDG 76	9	7
Environnement, hygiène	CDG 61	12	8
Logistique, sécurité	CDG 27	3	2
Restauration	CDG 50	6	4
Espaces naturels, espaces verts	CDG 50	9	6
Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique	CDG 14	4	4

PÉRIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION : DU MARDI 1^{ER} SEPTEMBRE 2026 AU MERCREDI 7 OCTOBRE 2026

- Les candidats doivent s'inscrire **en priorité par voie électronique¹ sur le site internet** du Centre de Gestion organisateur de la spécialité choisie par le candidat et par l'intermédiaire du portail national « concours-territorial.fr ».
- Soit **par voie postale²** : adresser une demande écrite individuelle comportant les nom(s) prénom(s), adresse, email et n° de portable du demandeur au siège du Centre de Gestion organisateur de la spécialité.
- Soit **à l'accueil du Centre de Gestion³ organisateur de la spécialité**. Un ordinateur sera mis à la disposition des candidats. Si nécessaire, des agents du CDG pourront accompagner les candidats dans cette démarche.

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE PRÉINSCRIPTION : Le JEUDI 15 OCTOBRE 2026. Les candidats devront remettre/transmettre leur dossier d'inscription complété et signé auprès du **Centre de gestion organisateur de la spécialité choisie**.

- Soit par voie dématérialisée⁴** pour les Centres de Gestion suivants : **CDG 76, CDG 61, CDG 27 et CDG 14**. Le candidat pourra déposer son dossier d'inscription dûment complété et signé sur son « espace sécurisé candidat » sur le site internet du Centre de Gestion organisateur de la spécialité concernée **et** devra **impérativement clôturer/valider son inscription au plus tard le 15/10/2026** (avant minuit, heure métropolitaine). **ATTENTION** : La pré-inscription sera automatiquement annulée pour les candidats qui n'auront pas clôturé/validé l'inscription dans le délai requis. (Voir la procédure de dépôt par voie dématérialisée téléchargeable sur le site du CDG organisateur).
- Soit par voie postale² à l'adresse du Centre de Gestion organisateur de la spécialité**.

La préinscription ne sera considérée comme inscription qu'à réception, par le CDG organisateur de la spécialité, du dossier papier (imprimé lors de la préinscription) pendant la période d'inscription.

- Soit à l'accueil du Centre de Gestion³ organisateur de la spécialité**.

¹ date limite de retrait des dossiers (au plus tard le 7/10/2026 avant minuit)

² cachet de la poste ou preuve de dépôt faisant foi

³ aux horaires d'ouverture

⁴ clôture des inscriptions (au plus tard le 15/10/2026 avant minuit)

Tout dossier d'inscription qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié ou d'un dossier converti dans un autre format et modifié sera considéré comme non conforme et rejeté. En conséquence, il appartient au candidat de transmettre personnellement son dossier d'inscription original, complété et signé, dans le délai imparti. Quel que soit le mode de dépôt du dossier d'inscription, tout incident dans la transmission du dossier, quelle qu'en soit la cause (retard, perte affranchissement insuffisant, grève...), engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus systématique à concourir.

Aucune demande de dossier ne sera prise par téléphone ou courriel. Aucun dossier transmis par courriel ne sera accepté.

COORDONNÉES DES CDG ORGANISATEURS	
CDG 14	2 impasse Initialis - CS 20052 - 14202 HEROUVILLE SAINT CLAIR Cedex
CDG 76	40 allée de la Ronce - 76230 ISNEAUVILLE
CDG 27	10 bis rue du Docteur Michel Baudoux - BP 276 - 27002 EVREUX Cedex
CDG 61	2 rue François Arago - 61250 VALFRAMBERT
CDG 50	139 rue Guillaume Fouace - CS 12309 - 50009 SAINT LO Cedex.